

M. DEMOLDER remercie l'assemblée présente et demande de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Rappel de l'ordre du jour

1. **Bilan des actions 2017**
 - Suivi qualité de l'eau
 - Accompagnement des collectivités et des particuliers
 - Actions de communication et de sensibilisation
 - Actions sur le bocage
 - Actions agricoles
 - Actions sur les milieux aquatiques
2. **Bilan financier 2017**
3. **Perspectives 2018**
4. **Echanges**

Le suivi de la qualité de l'eau

Guillaume Deray a fait un rappel sur l'état de la qualité de l'eau du bassin versant de la Seiche en reprenant les données de l'année 2016 ; celles de 2017 n'étant pas encore toutes disponibles puisque le syndicat de la seiche réalise son suivi de la qualité de l'eau sur une année civile. Ceci dit, on n'observe pas de détérioration de la qualité des eaux en 2017.

Ce qu'on observe pour le suivi physico-chimique :

- Un problème généralisé des nitrates et matières organiques sur tout le BV de la Seiche, sauf le Tellé (inférieur à 20 mg/l) => Des ME dégradées à très dégradées
- Une amélioration attendue sur la Planche aux Merles (procédure judiciaire en cours)
- La Seiche médiane impactée par l'Etang de Carcraon
- Le Loroux impacté par la STEP de Janzé (travaux de mise en conformité qui devraient démarrer en 2018).
- Sur l'Ardenne, le Prunelay et la Planche aux Merles : concentration en nitrates élevée toute l'année (jamais en dessous de 25mg/l), reste à mieux identifier l'origine.

Remarque : il manque une station à l'aval de Marcillé (création prévue en 2018 par le conseil départemental dans le cadre du réseau de contrôle et de surveillance RCS)

Concernant les pesticides :

Il y a une diminution significative des cumuls de concentrations depuis les années 90. Toutefois, on s'interroge sur l'augmentation de la toxicité des molécules ?

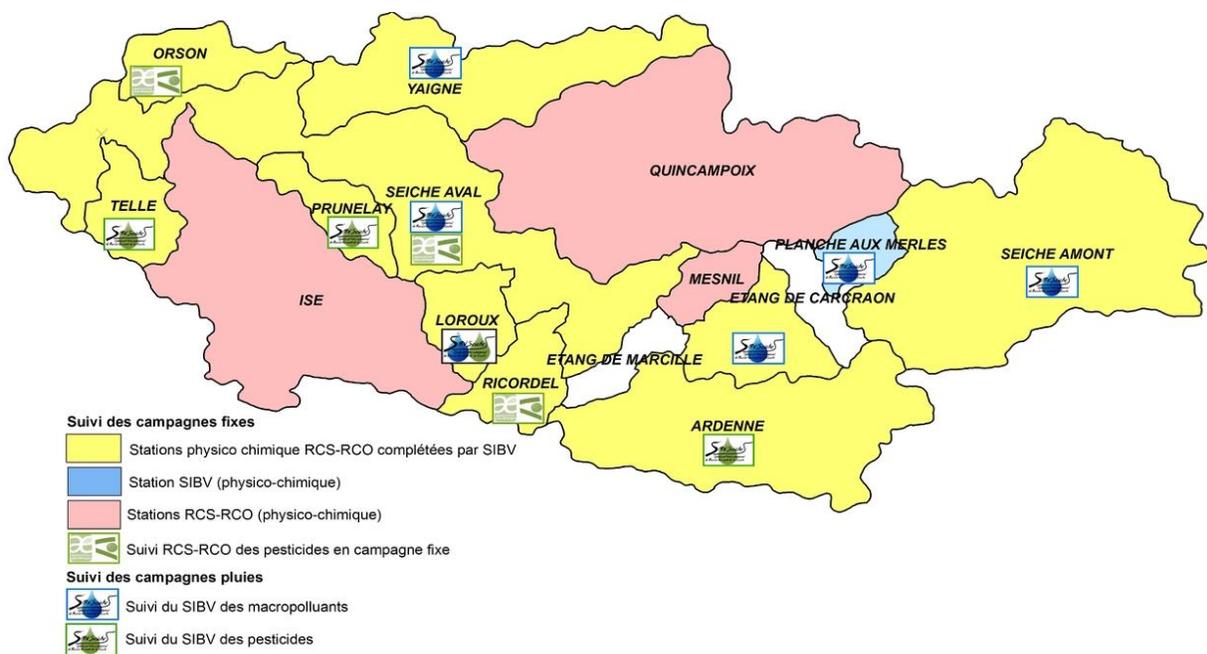
On observe une fréquence de dépassement de 0,1 µg/l par molécule : 55 molécules différentes (en 2016) dont 4 en tête : AMPA (70 % du temps), Glyphosate (30 %), Isoproturon (20 %), Diuron (15 %)

Il y a un cocktail de molécules : jusqu'à 35 molécules par prélèvement (ajouter les co-produits de formulation, les molécules de dégradation), 22 en moyenne (2016)

- Herbicides (63 %) : Agricole (Isoproturon, Nicosulfuron...) et multiples usagers comme pour le Glyphosate (Round Up®) et l'AMPA (molécule de dégradation du glyphosate et des phosphanates (lessive)). Contamination généralisée.
- Fongicides (17 %) : Contamination très élevée sur l'Yaigne et dans une moindre mesure, Planche aux Merles et Seiche aval. Enrobé de semences (tébuconazole) contamination généralisée.
- Insecticides (10 %) : Contamination généralisée sur le bassin de la Seiche (fruitiers, enrobés semences).

Concernant les régulateurs de croissance, les fongicides et les insecticides, l'utilisation sur le BV Seiche est « supérieure à la moyenne du BV Vilaine ».

Le suivi qualité de l'eau prévu pour l'année 2018 a été présenté tel que défini en groupe de travail avec le conseil départemental afin de mettre en place un suivi complet et exempt de doublon, et cela sur l'ensemble des masses d'eau bassin versant :



Pour le grand public qui sera concerné par la loi LABBE en 2019, Stéphane GOURMAUD indique qu'il serait bien de prévoir une petite enveloppe pour 2018 pour le déploiement des supports de communication développés par la MCE et la DRAAF. C'est en effet, selon lui dès à présent qu'il faut commencer à communiquer pour mieux sensibiliser.

Eau et Rivières de Bretagne souhaiterait voir plus le lien avec le réchauffement climatique en raison des arrêtés sécheresse parus pour le BV de la Seiche notamment.

MME THEAUDIN demande comment le syndicat de la Seiche relaie les informations sur les arrêtés « sécheresse ».

M. DEMOLDER indique qu'aucune information spécifique n'est faite auprès des usagers dans la mesure où les mairies sont-elles même informées directement par les services préfectoraux et qu'elles communiquent déjà cette information par affichage.

Les actions à destination des collectivités et du grand public

Un point a été fait sur les actions réalisées en 2017 auprès des collectivités.

Aujourd'hui 12 communes en zéro phyto

Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Chartres-de-Bretagne

Chantepie

Vern sur seiche

Boistrudan

Saint Armel

Bourgbarré

Laillé

Corps Nuds

Janzé

Brie

Domloup

Un état d'avancement de la mise à jour des inventaires des zones humides et des cours d'eau sur le bassin de la Seiche a ensuite été présenté.

MME THEAUDIN demande également comment est fait le lien entre les têtes de BV et les ZH ? L'inventaire des cours d'eau sera pris en compte par arrêté et intégré aux cartes IGN qui feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

Les perspectives 2018 sont les suivantes :

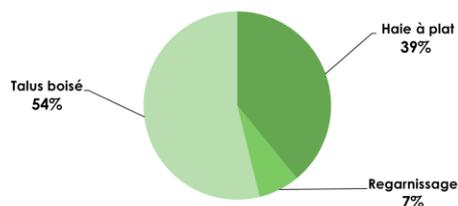
- **Faire le bilan des pratiques de désherbage** et de l'application de la loi LABBE dans les communes (stage de 6 mois)
- Lancer un second appel à manifestation d'intérêt pour acquérir des **panneaux sur la gestion différenciée**
- Proposer des **formations aux agents et aux élus** en lien avec la Région Bretagne
- Finir la réactualisation des **inventaires des ZH – 11 communes**
- Conduire des actions **d'éducation à l'environnement** sur les territoires du BV (en dehors de CEBR et CCPRF)
- Travailler avec les EPCI sur la **gestion des eaux pluviales**

Les actions bocage

Aucune plantation ne pourra être réalisé pendant l'hiver 2017-2018. Il est prévu de ~~les~~ reporter les travaux à l'hiver 2018-2019. Suite à l'animation 2017, 42 personnes auraient pu bénéficier du programme dont 31 agriculteurs.

Un constat : une augmentation des haies sur talus

Types de projets :



Jérôme MARTIN demande pourquoi le nombre de haie à plat est encore important. Etienne GOUSET répond que le problème des haies sur talus concerne leur entretien.

M. LAMOUREUX ajoute que c'est effectivement plus compliqué, il y a des aides MAEC mais elles sont très faibles.

Jérôme MARTIN rappelle que sur le bassin versant de la Seiche, beaucoup de haies ont été détruites et que cela accentue le phénomène d'érosion et que les haies sur talus peuvent être une solution.

Etienne GOUSET précise que lorsqu'il réalise un projet avec un agriculteur, toutes les parcelles sont analysées, les avantages et contraintes sont mis en avant pour finalement trouver un consensus avec les agriculteurs.

M. DENIEUL ajoute que même si le bassin versant a été très remembré, l'entretien à un coût car la main d'œuvre est inexistante. Malgré la mécanisation, cela représente des heures de travail, et ce n'est pas rentable.

Jérôme MARTIN ajoute que le problème de la densité bocagère est important sur le bassin versant de la Seiche.

C'est principalement lié à des raisons historiques qui sont à l'origine de cette situation.

Il y a un problème de valorisation du bocage, il faudrait travailler avec les collectivités pour développer des débouchés, notamment en développant la filière bois ; il y a un partenariat à développer avec les collectivités.

Joseph GESLIN insiste sur le fait qu'il faut rester positif, il ne faut pas oublier que les actions sont basées sur le volontariat. Il ne faut pas dénigrer les pratiques du passé (le remembrement), aujourd'hui on fait autrement avec les connaissances actuelles (replantations).

Mme THEAUDIN met en avant le principe « pollueur /payeur », il existe des systèmes de dépollution efficace, mais cela n'empêche qu'il faut changer les pratiques. Et il faut changer mais sans attendre et c'est pourquoi il est essentiel d'avoir des repères pour mesurer les évolutions.

M. DEMOLDER indique que les réalités sont différentes d'une commune à l'autre.

Il pourrait effectivement être intéressant de réfléchir à un paiement pour « services environnementaux rendus » mais que cette réflexion doit être portée à un niveau national. Il y a un enjeu de biodiversité fondamental et la question de la valorisation économique est essentielle.

Les actions agricoles

Un point a été fait sur les reliquats d'azote.

Un reliquat très élevé correspond à une situation de surfertilisation, et effectivement il existe des problèmes de surfertilisation sur le bassin versant.

Concernant les diagnostics individuels, on compte 43 bio sur 101 MAEC systèmes.

Un rappel du scénario validé en atelier avec les membres de la CPA et les réseaux a été présenté

OBJECTIFS	Economique Envisager positivement 2027
PRIORISATION	Paramètre Phytosanitaire Masses d'eau dégradées par les nitrates Complémentarité avec les actions Milieux aquatiques
PRINCIPES D'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculteur = décideur ▪ Partenariat type MOA ▪ Synergie entre actions individuelles et actions collectives <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions Système ▪ S'appuyer sur les réussites ▪ S'appuyer sur les groupes ▪ Actions multipartenaires ▪ Travailler avec les technico-commerciaux qui le souhaitent <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion annuelle de bilan ▪ 70 % du budget sur les ME prioritaires – 30 % du budget selon les opportunités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Simplicité & facilité de mise en œuvre ▪ BV = rôle coordinateur & catalyseur ▪ Prouver la reproductibilité des alternatives: 1) d'une exploitation à d'autres, et 2) dans le temps au sein d'une même exploitation
DIVERS	Réaffirmer le rôle de démarchage = rôle du BV Enjeu Transmission Associer le secteur médical

M. GENDREAU demande ce qu'est un DPR2.

Gabriel BEDUNEAU et Camille GILLARD expliquent que c'est un diagnostic qui permet de classer les parcelles selon 3 niveaux de risque de transfert.

C'est un outil pédagogique qui permet de prendre en compte le chemin de l'eau. Le classement est assorti de préconisations permettant de réduire le niveau de risque de parcelles.

Michel DEMOLDER explique que les actions agricoles seront conduites en partie par le Syndicat de la Seiche mais aussi dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage associée comme sur les structures de bassin versant voisines. Le syndicat aura un rôle de coordinateur.

Travaux milieux aquatiques

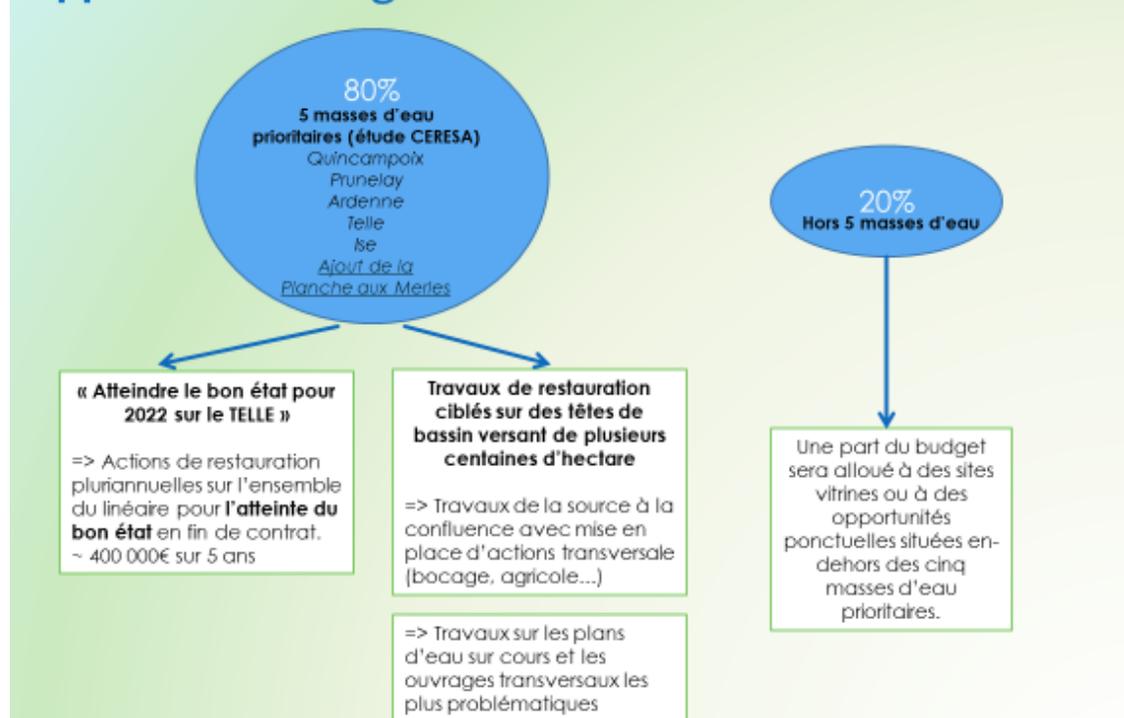
Guillaume DERAY a présenté les actions conduites en 2017 sur les milieux aquatiques

Masse d'eau	SEICHE AVAL Vern sur Seiche	SEICHE AMONT St Germain du Pinel	QUINCAMPOIX Chancé	PLANCHE AUX MERLES Mouliers
Nom du ruisseau	Ruisseau du Boel	Ruisseau de s Cormiers	Affluent du Rau du Fouesnel	Tronçons aval
Linéaire (m)	500	280	300	900
Travaux	Reméandrage sur 300m, connexion à un boisement humide (création de de passage en pont cadre)	Déconnexion d'une mare et remise du Ru dans son lit d'origine – création d'une mare de 300m²	Reméandrage du lit mineur couplé à une recharge granulométrique / déconnexion de 2 mares	Recharge granulométrique et reméandrage dans son tracé – reprises des collecteurs de drains
Coûts € TTC (arrondis)	40 000€	11 000€	3000 €	Estimé à 80 000€

Dépôt d'un DLE pour chaque site

Un rappel sur la stratégie d'intervention pour l'année 2018 et jusqu'en 2022 a été ensuite présenté :

Rappel de la stratégie du contrat 2018-2022



Enfin une présentation des travaux envisagés pour 2018

- Mise en conformité du moulin de Mesneuf
- Travaux de restauration morphologique sur le Tellé, la Planche aux Merles et autres têtes de bassin versant.

Bilan financier 2017 et perspectives 2018

Un état des dépenses de l'année 2017 a été dressé en spécifiant les contraintes budgétaires auxquelles le syndicat a dû faire face en 2017 en raison notamment du retard de paiement des subventions du programme Breizh Bocage.

Ensuite un prévisionnel a été présenté en prenant en compte une participation communale de 2,24 €/hab afin de pouvoir engager des actions plus importantes qui puissent aussi répondre aux enjeux du territoire et aux attentes des partenaires financiers et techniques et des services de l'état, attentes spécifiques en raison de l'état dégradé de la qualité des eaux du bassin versant de la Seiche.

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Taux AELB	Montant d'aide prévisionnelle 2018 (€)	Taux Région/CD35	Montant d'aide prévisionnelle 2018 (€)	Taux FEADER	Montant d'aide prévisionnelle 2018 (€)	Taux SIBV Seiche	Montant SIBV 2018 (€)
Communication/sensibilisation									
Communication générale	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €			20%	2 000,00 €
Communication CTMA	5 000 €	60%	3 000,00 €	20%	1 000,00 €			20%	1 000,00 €
Sensibilisation des scolaires	5 000 €	60%	3 000,00 €	20%	1 000,00 €			20%	1 000,00 €
Accompagnement des communes									
Réduction de l'usage des pesticides par les collectivités - panneaux GD	5 000 €	60%	3 000,00 €	20%	1 000,00 €			20%	1 000,00 €
Actions agricoles									
Actions collectives agricoles	38 500,00 €	60%	23 100,00 €	20%	7 700,00 €			20%	7 700,00 €
Flash Agricole	7 500,00 €	60%	4 500,00 €	20%	1 500,00 €			20%	1 500,00 €
Désherbage alterné du maïs	17 000,00 €	60%	10 200,00 €	20%	3 400,00 €			20%	3 400,00 €
Expérimentation	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €			20%	2 000,00 €
Démonstration - reunion	4 000,00 €	60%	2 400,00 €	20%	800,00 €			20%	800,00 €
Actions individuelles agricoles	40 000,00 €	60%	24 000,00 €	20%	8 000,00 €			20%	8 000,00 €
Suivis (rattachés à la subvention 2016&2017) 13 en cours et 27 à venir									
Etudes et suivis									
Suivi biologique	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €			20%	2 000,00 €
Suivi qualité eau (pesticides + physico-chimique)	30 000,00 €	60%	18 000,00 €	20%	6 000,00 €			20%	6 000,00 €
Etude de l'Etang de la RIGAUDIERE	30 000,00 €	60%	18 000,00 €	20%	6 000,00 €			20%	6 000,00 €
Inventaires communaux de zones humides (11 nouvelles communes)	70 000,00 €	60%	42 000,00 €	20%	14 000,00 €			20%	14 000,00 €
Etude GEMAPI (groupée avec autres SBV)	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €			20%	2 000,00 €
TRAVAUX									
Travaux milieux aquatiques	400 000	60%	240 000,00 €	20%	80 000,00 €		- €	20%	80 000,00 €
Dossier DIG /DLE (commissaire enquêteur + parution au JO)	20 000	60%	12 000,00 €	20%	4 000,00 €			20%	4 000,00 €
Travaux Breizh Bocage	240 000	30%	72 000,00 €			40%	96 000,00 €	30%	72 000,00 €
Total SIBV Seiche	913 500		476 100		134 700,00 €		96 000,00 €		206 700,00 €

Yvan HURVOIS regrette que ne figure pas la part de l'enveloppe financière qui concerne la maîtrise d'ouvrage associée agricole prévue sur le territoire du bassin versant de la Seiche. Il insiste aussi sur l'importance des enjeux du territoire et sur le fait que **l'autofinancement du syndicat est actuellement insuffisant pour pouvoir atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau. L'augmentation de la participation des communes est nécessaire.**

Stéphane GOURMAUD ajoute qu'à mi-parcours, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bretagne ont fait le constat que les moyens engagés à l'échelle du SAGE VILAINE sont très inférieurs à ceux qu'il faudrait engager pour répondre aux objectifs inscrits dans le PDM et l'évaluation économique du SAGE Vilaine. Les partenaires financiers ont pointé du doigt le territoire du bassin versant de la Seiche qui est un secteur à prioriser pour lequel il est **indispensable d'engager des moyens financiers plus conséquents afin de répondre aux objectifs fixés par le SDAGE pour l'atteinte du bon état écologique.**

Enfin Yvan HURVOIS rappelle que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande à ce que le Syndicat de la Seiche finalise l'élaboration de son 2nd contrat territorial au plus tard pour le 31 mars 2018. Aucun report ne sera accepté.

M. DENIEUL répond que les collectivités locales sont mobilisées pour engager des efforts mais il est toujours très surpris que tout puisse se résoudre par le prisme économique.

Il faut considérer le contexte contraint des collectivités locales, il ne faut pas se désorganiser, il faut travailler ensemble, se servir de ce qui a été fait. Les résultats sont encourageants, mais il faut aussi prendre en compte les spécificités territoriales de la Seiche, son histoire. M. DENIEUL ajoute qu'il reste optimiste par rapport au travail déjà accompli mais tout ne se réglera pas en prenant en compte seulement les aspects financiers, l'argent public doit être mieux utilisé, mieux géré. Il précise qu'il est très méfiant par rapport à l'impôt, il faut être responsable de ses actions, il faut poursuivre les efforts. La Bretagne a fait des efforts, il ne faut pas non plus « s'autoflageller ».

Il y a des enjeux fondamentaux, il faut une mobilisation de tout le monde et continuer le travail engagé.

M. DEMOLDER conclut la réunion en remerciant les personnes présentes.